

**Après bientôt deux ans de crise sanitaire,
l'Artisanat a-t-il réussi à éviter une vague
de faillites ?**



2 février 2022

Depuis mars 2020, les entreprises subissent les effets de la crise liée à la pandémie. L'Artisanat fait face à toute une série de défis en 2021 : hausse du taux d'absentéisme dans un contexte caractérisé par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, pénurie et augmentation historique des coûts des matériaux, progression des frais de personnel suite aux tensions inflationnistes et perturbation de l'activité en relation avec des durcissements (temporaires et récurrents) des restrictions sanitaires. Malgré tous ces facteurs adverses l'Artisanat a bien résisté et il a su limiter le nombre de faillites. Les aides étatiques mises en place ont soutenu financièrement les secteurs les plus touchés. Par conséquent, la vague de faillites, tant redoutée, n'a pas eu lieu l'année passée.

Il n'est pas surprenant qu'après deux années de pandémie, beaucoup d'entreprises artisanales se trouvent dans une situation financière tendue où elles doivent simultanément contrebalancer plusieurs chocs négatifs.

L'Artisanat évolue dans un environnement très difficile

D'abord, la relance de l'Artisanat est freinée par des facteurs plus structurels comme le manque de main-d'œuvre surtout qualifiée, une situation qui est aggravée par la hausse du nombre d'infections au COVID. Cette dernière ayant pour effet d'augmenter le taux d'absentéisme lié aux isolements et aux quarantaines des salariés. Or, il est clair que ces éléments ont des conséquences défavorables sur l'organisation des entreprises et leur niveau d'activité.

Ensuite, cette activité est entravée en 2021 par la pénurie de certains matériaux et matériels, un phénomène touchant surtout la construction et la mécanique. Toutefois, l'impact négatif ne s'arrête pas là, alors que le manque de produits a logiquement conduit à une envolée de leurs prix.

Par ailleurs, la hausse importante des prix à la consommation, fortement influencée par l'évolution des prix des produits pétroliers, a abouti au déclenchement d'une tranche indiciaire prenant effet au 1er octobre 2021, et par conséquent une augmentation des coûts salariaux.

Finalement, les durcissements temporaires, mais récurrents, des restrictions sanitaires, parallèlement à l'apparition de nouvelles vagues d'infections au coronavirus, ont surtout affecté l'activité de l'alimentation, notamment celle de l'événementiel, et la branche de la « mode, santé et hygiène ».

Tous les facteurs énumérés ci-dessus conduisent évidemment à impacter défavorablement, à des degrés divers, la trésorerie et la rentabilité des entreprises. L'énorme pression sur les coûts des matériaux et les frais de personnel amène les chefs d'entreprises à devoir se décider entre une répercussion de ceux-ci sur leurs marges – forcément réduites en temps de crise – sur les prix de vente – là aussi la situation concurrentielle limite les possibilités – ou alors une combinaison des deux mesures.

Au regard de cette situation économique difficile on aurait pu s'attendre à une hausse significative du nombre de faillites dans l'Artisanat au courant de l'année 2021.

Or, la Chambre des Métiers se doit souligner que le pire a pu être évité grâce notamment aux aides étatiques qui ont été mises en place par le Gouvernement et qui ont jusqu'à présent soutenu avant tout les secteurs les plus touchés par la pandémie.

La vague de faillites a jusqu'ici été évitée

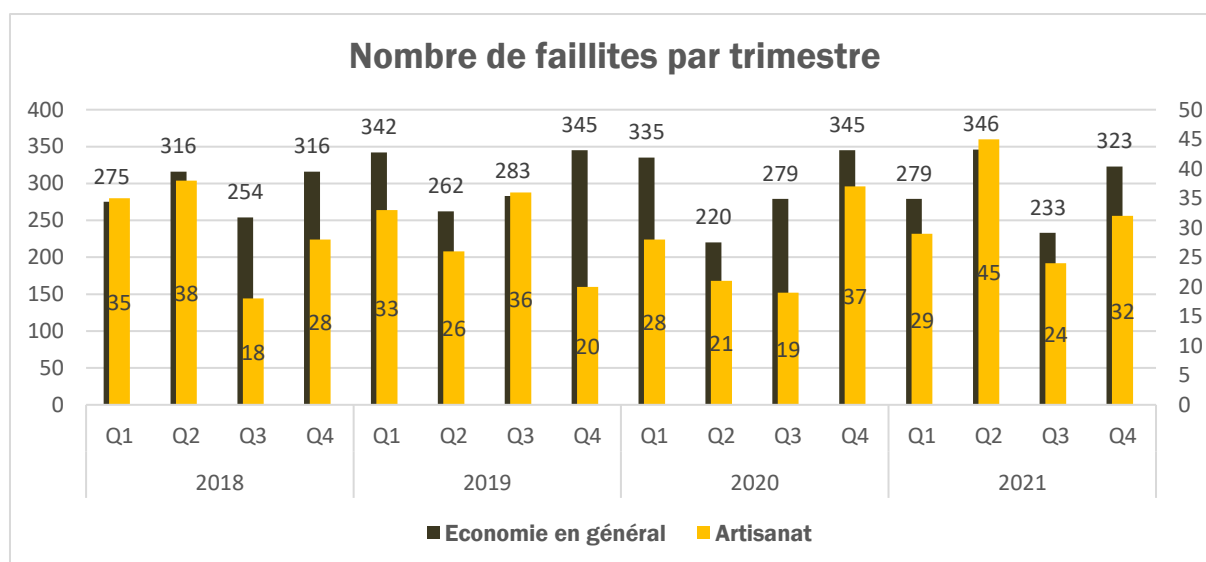
D'après les statistiques du STATEC relatives à l'année 2021, une explosion des cas de faillites n'a pas eu lieu pour l'économie en général. En fait, le nombre de faillites reste stable entre 2020 (1.179) et 2021 (1.181), même si la première moitié de 2021 se caractérise par une hausse importante. En effet, entre janvier et juin 2021, les tribunaux ont prononcé 625 faillites, ce qui représente une augmentation de 13% par rapport au 1^{er} semestre 2020. La situation inverse se présente sur les six derniers mois de l'année passée. Sur le deuxième semestre 2021 le nombre de faillites est de 11% inférieur au niveau de 2020.

D'après la Chambre des Métiers la bonne tenue sur l'ensemble de l'année 2021 est surtout liée à la résilience du secteur financier face à la pandémie et aux dispositifs mis en œuvre par le Gouvernement pour venir en aide aux branches économiques les plus touchées par les restrictions sanitaires, mesures ayant pour but de freiner la propagation du virus.

Les analyses de la Chambre des Métiers ont montré que, historiquement, le taux de faillites de l'Artisanat était structurellement en-dessous de celui des autres secteurs économiques.

Selon ses données, 130 entreprises artisanales ont fait faillite en 2021. Ainsi, dans l'Artisanat le nombre de faillites augmente de 13% par rapport à 2019 (+15 faillites) et même de 24% par rapport à 2020 (+25 faillites).

A noter que le secteur de la construction est responsable de la majorité des faillites (71%), ce qui en soi n'est pas surprenant, alors qu'il constitue de loin la branche la plus importante de l'Artisanat en termes d'entreprises.



Il faut cependant noter que l'analyse des faillites en chiffres absolus est peu pertinente puisque, parallèlement au nombre de faillites, celui des entreprises artisanales a fortement augmenté, et ce en dépit de la pandémie. C'est précisément pour cette raison que la Chambre des Métiers calcule le nombre de faillites sur 1.000 entreprises. Une telle analyse montre que ce ratio passe de 15 en 2019 à 13 en 2020 pour remonter à 15 au cours de l'année 2021.

En conclusion, en termes relatifs le taux de faillites dans l'Artisanat en 2021 est identique à celui de l'année 2019, donc avant le début de la pandémie.

Ces données mettent clairement en évidence que malgré les nombreux facteurs défavorables énumérés ci-dessus, il n'y a pas eu de vague de faillites dans l'Artisanat. Ainsi, les entreprises se sont montrées jusqu'à présent résistantes face aux multiples éléments adverses.